

locale

Une motion déposée concernant la redevance sur les ordures ménagères



L'Association de soutien à l'écologie locale a organisé mardi 17 janvier en soirée à Lalbenque, une réunion d'information et un débat autour de la taxe sur les ordures ménagères.

Pour rappel, le récent passage de la redevance fixe vers une taxe calculée sur la base locative de la propriété, a provoqué quelques remous au sein de la communauté de communes. En effet, ce système présente des disparités importantes. Avec ce nouveau mode de calcul, pas moins de 35 % des foyers ont vu le montant lié aux ordures ménagères augmenter considérablement.

Pour l'occasion, plus de 90 participants s'étaient réunis dans la halle de la mairie. Malgré cette belle affluence, l'Asel regrette vivement la présence de seulement quatre élus communautaires lors de ce débat.

En introduction, le président de l'Asel Daniel Pasquier a effectué un tour d'horizon exhaustif des expériences de redevance incitative dans divers territoires de France, en Vendée, en Lot-et-Garonne et en Dordogne. Dans la communauté de communes du pays de Labenque-Limogne,

la précédente équipe communautaire avait initié les premières études sur cette redevance incitative, mais cela n'a pas été poursuivi.

La suite de la soirée a donné lieu à un long débat d'une heure et demie qui a fait émerger une motion. Elle a été adressée aux 37 élus communautaires.

Il semble donc probable que les ordures ménagères n'aient pas fini d'alimenter le débat communautaire.

Photo ASEL